

## Université de Montpellier



# Faculté de Pharmacie Mention Chimie Formulation – Parcours Cosmétique (FDP)

# Responsable parcours cosmétique Pr G. Marti-Mestres (FDP) Co-Responsable Dr A. Aubert (FDP)

#### Structuration de la Licence Professionnelle

Semestre 5 - 30 ECTS

Tronc commun 17 ECTS Mutualisé : Parcours Cosmétiques et Parcours Parfums-Arômes Enseignement d'orientation professionnelle Cosmétique 13 ECTS

Semestre 6 - 30 ECTS

Un stage dans une entreprise de la filière ou la période apprentissage en entreprise pour le parcours cosmétique.

### Equipe pédagogique du parcours

Gilberte Marti-Mestres PU
Anne Aubert MCU
Frédéric Boudard MCU
Adrien Chouchou MCU
Hinda Dabboue PU
Arthur Dupuy industriel
Laure Anaïs Vincent MCU
Laurence Vian PU
Amandine Colle Industriel

### Semestre 5 - Tronc commun Faculté de Pharmacie/Faculté des Sciences

HLCH531- PHYSICOCHIMIE et COULEUR -Applications 3.ECTS (Responsabilité FdS)

HLCH517-Sécurité et Toxicologie. 3ECTS (Responsabilité FdP)

HALCH 532 Ingrédients Naturels – 1.5 ECTS (Responsabilité FdS)

HLCH 519 CONNAISSANCE DU MONDE INDUSTRIEL 3 ECTS (Responsabilité FDS)

HLCH 520 Anglais et Veille documentation 3 ECTS (Responsabilité FDP)

HLCH 521 PROJET TUTORÉ 3.5 ECTS Responsabilité FDP/ Responsabilité FDS (50/50)

# Semestre 5 - Parcours Cosmétique Faculté de Pharmacie

HLCH 526 FORMULATION des PRODUITS COSMÉTIQUES COMPLEXES – 8 ECTS (Responsabilité FdP) HLCH 527 ÉVALUATION TRANSDERMIQUE ET BIOMÉTRIQUE -2.5 ECTS (Responsabilité FdP) HLCH 528 CONFÉRENCES: Applications professionnelles en cosmétique – 3ECTS (Responsabilité FDP)

## Semestre 6 - Parcours Cosmétique

#### HLCH 612 Apprentissage/Stage dans des entreprises cosmétiques

Le parcours cosmétique est dévolu à l'apprentissage de 10-12 mois, qui doit se terminer au plus tard le 31 août.

De façon optionnelle sur autorisation des responsables un stage de 4 mois minimum, avec la possibilité d'être étendu à 6 mois dans une entreprise de cosmétiques pour les étudiants qui auraient été recrutés en dehors de l'apprentissage pour compléter la formation.

#### Epreuves et organisation du contrôle continu

Les épreuves des UE portent sur l'ensemble des enseignements organisés (CM et/ou TD et/ou TD/TP et/ou conférences) dans l'UE.

Les notes d'UE intègrent, le cas échéant, les notes de contrôle continu (CC), des TP et/ou TD/TP. L'organisation du contrôle continu des CM, TP et TD est laissée à la libre appréciation des enseignants responsables (plusieurs notes et/ou une note finale, pouvant correspondre à : des compte-rendu de séances, des interrogations écrites ou orales, des exposés, des présentations par affiches, la prise en compte de l'assiduité, etc..

Quelle que soit la note obtenue à une UE, les étudiants conservent leurs notes de contrôles continus à la 2<sup>ème</sup> session.

Pour le contrôle continu un étudiant absent à une épreuve se voit attribuer la note de zéro à cette épreuve, ou sous réserve de l'obtention d'un justificatif médical dans le délai de 3j, l'enseignant peut soit annuler la note de l'épreuve soit refaire passer l'épreuve.

#### **Spécificités**

Cas de l'apprentissage pour le projet tuteuré : la partie formulation pratique est finalisée pour les apprentis en juillet durant la période de présence CFA à l'UFR à la place de janvier pour les étudiants en cursus initial.

#### Apprentissage/Stage

Évaluation de l'apprentissage ou du stage se fait par un rapport écrit et une présentation orale et l'appréciation notée du maître de stage.

L'examen de validation de stage comprend donc la notation :

- d'une épreuve orale
- d'un rapport de stage
- d'une note de stage qui prend en compte une grille de notation et l'avis du maitre de stage industriel, l'avis du responsable Universitaire sur les objectifs et travaux du stagiaire

En cas d'échec à la première session (non moyenne) :

Conservation de l'appréciation du maître de stage Présentation d'un nouveau rapport et nouvelle soutenance orale

Les épreuves écrites ou orales peuvent être organisées à distance, sur décision de l'enseignant responsable et des responsables de la formation.

#### Obligation d'assiduité

Les enseignements magistraux, pratiques et dirigés sont obligatoires. Les étudiants doivent informer les responsables concernant toute absence.

- 1. Les justificatifs pour les entretiens de stage devront êtes donnés avant l'absence, les entretiens devront être fixés dans les journées ne présentant pas de TP.
- 2. En cas de motifs médical, le certificat médical devra être fourni dans les 3 jours aux responsables.
- 3. Toute autre absence devra être justifiée et les responsables informés dans les 3 jours.

Le responsable des CM et TD/TP examinera la validité de l'excuse fournie. Si l'absence est considérée comme justifiée, l'enseignant responsable indiquera à l'étudiant, dans la mesure du possible, les modalités de rattrapage de la ou des séance(s) concernée(s).

#### Admission

Sont déclarés admis à la Licence professionnelle Cosmétiques, les étudiants ayant obtenu :

- Une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement
- Une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves constituées de l'UE Projet Tuteuré et du Stage

Toutes les Unités d'Enseignements se compensent entre elles (sauf les UE projet et stage). Il n'y a pas de note éliminatoire. Les étudiants reçus à la première session ne peuvent pas repasser une UE pour en améliorer la note. Les étudiants qui ont été ajournés à la 1ère session conserveront les notes des UEs acquises (égales ou supérieures à 10/20). Ils devront subir la 2ème session des UE non acquises (notes inférieures à 10/20).

#### Apprentissage/Stage

Les conventions (apprentissage ou stage) doivent être signées par toutes les parties avant le début effectif de la période en entreprise. Par conséquent, aucun apprentissage ou stage ne peut commencer avant la signature de la convention par les quatre signataires.

#### Redoublement

Il est autorisé au maximum, un redoublement en L3 Pro Parcours Cosmétique Les étudiants redoublants conservent uniquement les UEs pour lesquelles ils ont obtenu une note  $\geq 10/20$ ; ils devront donc représenter uniquement les UEs, travaux, projets, stages pour lesquels leur note est < 10/20.